

DEPARTEMENT de L'ISERE  
**SERVITUDES PL.1**  
 D'UTILITE PUBLIQUE

**St.Martin d'Hères** N° INSEE  
**421**

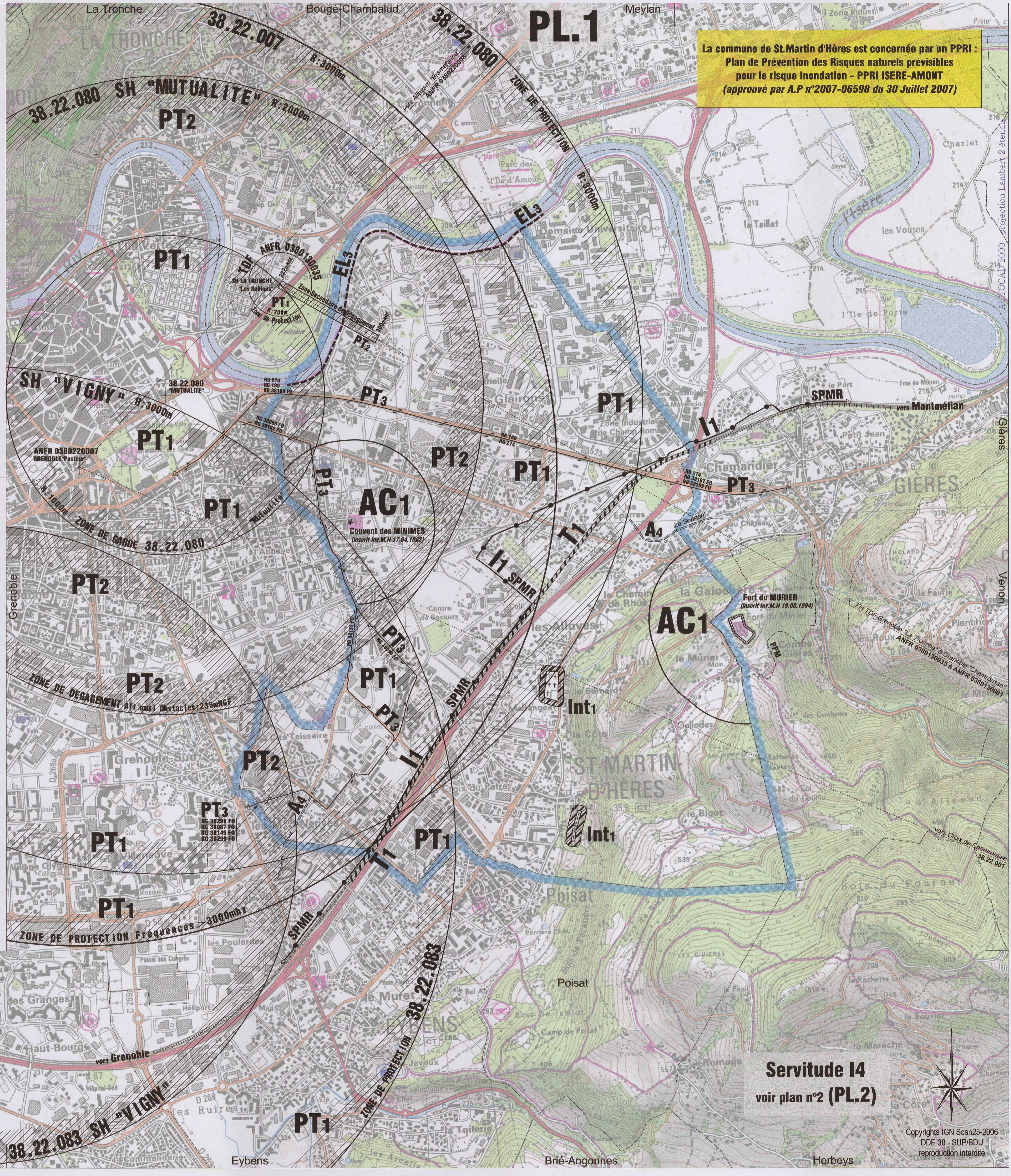
Service de l'Urbanisme et de la Prospective  
 Bureau des Documents d'Urbanisme (SUP/BDU)  
 17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9  
 tel: 04.76.70.76.70 fax: 04.76.70.79.10

SYMBOLE	CODE	INTITULE	SYMBOLE	CODE	INTITULE
		Bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
	A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I2	Construction et exploitation de pipe-lines
	A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I3	Ouvrages (D.U.P.) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
	A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I4	Transport de gaz
	A5	Canalisations publiques d'eau potable		I5	Transport d'électricité
	AC1	Protection des monuments historiques 1: classés 2: inscrits		Int1	Transport de produits chimiques
	AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		JS1	Voisinage des cimetières
	AC3	Réserve naturelle		PT1	Installations sportives
	AC4	Protection du patrimoine architectural et urbain		PT2	Protection contre les perturbations électro-magnétiques
	AR4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'armée de l'air		PT3	Transmissions radio-électriques
	AR5	Fortifications - Ouvrages militaires		PT4	Protection contre les obstacles
	AR6	Champs de tir		T1	Communications Téléphoniques et Télégraphiques
	AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		T2	Elagage relatif aux lignes télécom
	EL2	Zones submersibles : grand débit (complémentaire c) sécurité		T3	Chemins de fer
	EL3	Halage et marée-pied		T4	Survol de téléphones
	EL4	Remontées mécaniques et pistes de ski		T5	Aéronautiques de balisage
	EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T6	Aéronautiques de dégivrage
	EL7	Alignements		T8	Radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
	EL10	Parcs nationaux			

ECHELLE : 1/10.000 ETABLI le : 28.01.09 MODIFIE le : 28.01.2009

**NB:** Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS		
date	code	nature
21.11.96		Mise à jour PAC - révision n°3
16.06.00	PT3-AC1 I4	ZAC Centre Ville - Modification du PAZ
28.01.09	EL2 PPRI AS1 A4 I4	Mise à jour pour la révision du PLU. Suppression de la Zone Submersible sur la rive gauche de l'Isère (Remplacé par le PPRI) Plan de Prévention du Risque Inondation (Approuvé par AP n°2007-06598 du 30 Juillet 2007) Suppression du Forage du Domaine Universitaire (abandonné) Suppression du Captage du BIGOT (Délib. Conseil Municipal du 25 Avril 2000) Mise à jour du cours d'eau du Sonnant (partie non busée soumise à servitude). Voir Plan n°2 (PL.2)



La commune de St.Martin d'Hères est concernée par un PPRI :  
 Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles  
 pour le risque Inondation - PPRI ISERE-AMONT  
 (approuvé par A.P n°2007-06598 du 30 Juillet 2007)

**Servitude I4**  
 voir plan n°2 (PL.2)



Copyrights IGN Scan25-2006  
 DDE 38 - SUP/BDU  
 reproduction interdite